



ÉDITO

Paroles de foncier

Le PÉRIODIQUE de la transmission réussie, édité par la Safer en Nouvelle-Aquitaine

Régulation et médiation : le savoir-faire de la Safer

La France est aujourd'hui déficitaire sur de nombreuses productions et se retrouve dépendante sur de nombreuses matières premières agricoles et alimentaires. Le foncier est au cœur de tensions géopolitiques tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale. Face à ces enjeux, il est non seulement nécessaire, mais stratégique, de maintenir l'activité agricole et de relocaliser la production, mais aussi de relever les défis du renouvellement des générations d'agriculteurs et de la préservation des surfaces agricoles pour assurer l'autonomie alimentaire de la nation !

Le foncier est également un sujet de convoitises et de conflits entre différents usages, que ce soit pour l'alimentation, pour le logement ou l'activité économique, pour la préservation des ressources naturelles, de l'eau en particulier, pour le développement des énergies renouvelables...

Le quotidien de la Safer et de ses équipes, c'est de défaire des nœuds, de jouer le rôle de médiateur entre ces différents usages, de trouver à chaque fois des solutions « gagnantes-gagnantes » et finalement d'essayer à chaque fois de concilier tous les enjeux. Par son intervention, que ce soit à l'amiable - soit plus de 90 % des opérations -, en préemption ou via le contrôle des opérations sociétaires, la Safer participe à la structuration des marchés, permettant de maintenir les prix du foncier, d'orienter le foncier vers les projets choisis par les territoires, et de rétablir l'égalité des chances dans l'accès au foncier. Nous sommes, à vos côtés, foncièrement engagés !

Fabien JOFFRE

Président de la Safer Nouvelle-Aquitaine



PAROLES DE PRO

» Après d'Antoine Arlot,
viticulteur en Cognac,
« La Safer a joué le jeu »

p.2

PAROLES DE PARTENAIRES



» En Deux-Sèvres, la reconquête
de la qualité de l'eau, un enjeu
aux multiples acteurs

p.4

PAROLES D'EXPERTS

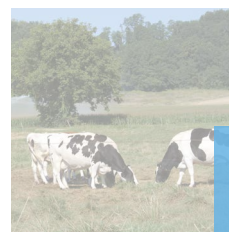


» Préparer la transmission de
son exploitation agricole :
« Le maître-mot est l'anticipation »

p.6

Paroles de pro

› Auprès d'Antoine Arlot, viticulteur en Cognac, « La Safer a joué le jeu »



Début 2021, alors que la filière Cognac est au plus haut, Antoine Arlot, est étudiant en BTS Agroéquipement en alternance chez un viticulteur, en Charente. Non issu du milieu agricole, mais « passionné depuis l'enfance », il apprend qu'une exploitation viticole voisine pourrait bien être en vente. Des « bruits de campagne », qui se répandent vite en ces terres si prisées du Cognac.

Le jeune homme est intéressé car les parcelles se situent à Saint-Amant-de-Nouère où ses parents ont leur entreprise dans le bâtiment. En jeu : une exploitation de 27 ha dont 10 ha de vignes et 15 ha de terres, une maison, un chai de vinification et un hangar pour stocker le matériel agricole.

Quand Antoine se renseigne auprès de la Safer Charente sur cette éventuelle vente, Aline Testaud, conseillère foncier, vient de rencontrer les vendeurs pour réaliser l'estimation du bien et accompagner la vente. Une concordance des temps de bon augure pour Antoine qui n'est pas seul sur les rangs. Le secteur est alors très tendu avec très peu d'offres de vente et beaucoup de candidats à l'attribution. Sur ce seul dossier, 27 candidatures.

Hors cadre familial, « avec un projet solide sur l'ensemble du bien et la compétence pour le réaliser », Antoine entre « dans les grandes priorités d'installation Safer », pointe la conseillère qui l'oriente vers la Chambre d'agriculture pour la dotation jeune agriculteur, notamment. « En lien avec la banque et la Chambre, la Safer veut faire avancer les différents aspects du dossier en même temps pour une installation ferme et définitive une fois les actes signés », souligne Aline Testaud.



Antoine Arlot, jeune viticulteur installé en Cognac depuis 2021, bénéficie du portage foncier de la Safer sur environ 10 hectares de vignes

« L'accompagnement de la Safer peut monter jusqu'à 300 000 euros en viticulture »

« Avec le soutien de mes parents, on voulait tout acheter en une fois, mais malgré mon étude prévisionnelle, la banque coinçait. La Safer s'est donc battue pour faire un portage sur mon cas », explique Antoine.

Par le portage, la Safer se rend propriétaire « du foncier du bien, jamais du bâti », et le met à disposition du jeune pendant 5 ans. « Ensuite, on lui revend le bien au prix d'achat, diminué des acomptes annuels capitalisés qu'il a versés au cours de cette période, l'équivalent d'un fermage, et qui permettent de couvrir tout ou partie des frais que la Safer peut avoir sur le bien, comme les frais financiers de portage, les impôts fonciers... ». Au regard de la pression foncière en viticulture Cognac, « notre investissement peut monter jusqu'à 300 000 euros », signale la conseillère.

Opération risquée pour l'opérateur, « le portage concerne souvent les vignes les plus jeunes et en meilleur état, c'est une sécurité ». La Région prend en charge les frais d'acte de l'acquisition et une partie des frais notamment financiers liés à l'emprunt réalisé par la Safer pour l'achat de la propriété. « Ici, auprès du Crédit Agricole, mais plusieurs banques ont conventionné pour faciliter ces opérations », indique Aline Testaud.

Au total, calcule Antoine, « j'ai acheté la moitié de l'exploitation il y a 2 ans et demi, et l'autre partie sera à racheter dans 2 ans et demi. Ça permet de me poser financièrement, d'exploiter les parcelles, en tirer un revenu. » Autre aide précieuse : « la distillerie de la Maison Courvoisier que je livre, m'a fait une promesse de contrat pour rassurer la banque ». Dernier coup de pouce, il a bénéficié du FASCINA*, une aide de la Safer Nouvelle-Aquitaine, prise sur ses fonds propres, qui paie une partie des frais d'acte des nouveaux installés.

* Fonds d'Aide Safer Constitué pour l'Installation en Nouvelle-Aquitaine



› Paul Guillet, nouvel installé en Blaye Côtes de Bordeaux : « la Safer a été clé dans ma décision d'acheter »

Paul Guillet, 53 ans, se lance dans une nouvelle vie. Nouvellement installé en appellation Blaye Côtes de Bordeaux sur les 12 hectares du Château Mazerolles à Saint-Martin-Lacaussade, l'univers du vin ne lui est pas inconnu, loin de là.

Amateur passionné de vins dès sa jeunesse, Paul Guillet est un des meilleurs experts mondiaux de la commercialisation du vin. Son parcours au service du développement de la vente de vin par le canal digital en témoigne. Plugwine, la plateforme de vente en ligne des Vignerons indépendants, c'est lui. Le développement de Vivino France, première communauté mondiale de consommateurs de vin et de sa place de marché digitale, c'est lui aussi.

A force de fréquenter les vignerons qui le passionnent, l'envie de le devenir à son tour l'a emporté. Sans compter ce coup de foudre pour le terroir du Blayais, dont il garde en tête des dégustations « gourmandes » de jeunesse. Mais Paul Guillet connaît trop bien le milieu et les difficultés traversées par le Bordelais pour se lancer bille en tête, et confie son projet à la Safer qui lui propose alors plusieurs domaines à la vente.

250 pages d'expertise et d'analyses

Le Château Mazerolles, et ses 12 hectares en Merlot (80 %), Cabernet Sauvignon (15 %) et Malbec (5 %) cochera toutes les cases. « *Un domaine qui fonctionne* », et qui réunit plusieurs critères : « *sa proximité avec Bordeaux, où j'habite, qui me permet d'être sur la propriété tous les jours si besoin, une qualité de sol argilo-calcaire typique des anciennes Premières Côtes de Blaye, et une bonne relation avec l'ancien propriétaire* » qui a accepté d'entrer dans une démarche de transmission. « *L'équipe de la Safer a aussi été clé dans ma décision d'acheter. Ils m'ont livré un dossier de 250 pages avec l'analyse du parcellaire au m² près, l'historique depuis 700 ans, l'analyse des choix de porte-greffe... C'est une expertise et un conseil excessivement pertinent !* », s'enthousiasme-t-il.

Opérationnel depuis cet été, Paul Guillet veut s'impliquer dans la conduite de son vignoble, « de A à Z ». Conscient de ses lacunes théoriques et techniques, il suit un Master viti-vini en formation professionnelle à Bordeaux Sciences Agro. « *Il y a tellement de choix possibles dans les différentes étapes. Je veux être acteur de ces choix et les comprendre* ». Côté commercialisation aussi, il est évidemment à la barre. Le contexte de la crise viticole ne l'a pas freiné parce qu'il sait que « *la marque Bordeaux reste très prisée en Europe et à l'international. Il faut reconquérir ces marchés délaissés depuis les années 2000* ».

Avec sa production de 50 000 bouteilles de rouge, il ne subit pas les problèmes de volumes, et peut rechercher et rencontrer des acheteurs « *pouvant devenir importateurs pour le Danemark, l'Allemagne, les Pays Bas...* ». Il a tout arrêté avec les négociants vrac, et dans la même logique, il refuse la grande distribution au profit des cavistes et restaurateurs, quitte à faire de l'animation. « *Raconter le Blayais, le domaine et ses 19 parcelles... Donner du plaisir au consommateur, c'est passionnant !* »



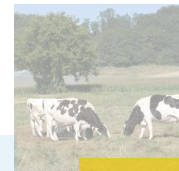
© Paul Guillet



MATHIEU PERRAUDEAU, CONSEILLER FONCIER DE LA SAFER EN GIRONDE

« *Pour préparer le dossier et sécuriser la transaction, la Safer a réalisé de multiples diagnostics et a apporté son expertise sur tous les aspects techniques, administratifs, juridiques...* »

Paroles de partenaires



› En Deux-Sèvres, la reconquête de la qualité de l'eau, un enjeu aux multiples acteurs

Dans les Deux-Sèvres, la Safer, l'Agglomération de Niort, le Département et la Région travaillent ensemble depuis le début le milieu des années 2000 pour reconquérir et protéger la qualité de l'eau potable destinée à la consommation du grand public. Au-delà de la maîtrise des terres concernées, l'enjeu du 3^{ème} programme Re-Sources est avant tout de travailler de concert avec la profession agricole pour faire évoluer les pratiques.



Elmano MARTINS, adjoint au maire de Niort, président du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)

En quoi la reconquête de la qualité des eaux en Deux-Sèvres est-elle une priorité ?

Nous avons tout d'abord l'obligation réglementaire d'avoir des taux de nitrates et de phytos dans les eaux brutes qui nous permettent de les exploiter, et nous devons également produire de l'eau potable à un coût acceptable pour la population.

Si les niveaux de nitrates et de phytos sont toujours très tangents sur l'ensemble du département, la tendance est néanmoins baissière. Nous sommes actuellement sur le 3^{ème} programme Re-Sources qui porte peu à peu ses fruits. Il y a encore quelques situations délicates au niveau des phytos, notamment sur des nouvelles molécules, mais au niveau des nitrates, nous observons très clairement pour le sud des Deux-Sèvres, des tendances à la baisse.

Dialogue et concertation, notamment avec la profession agricole, sont-ils les seuls moyens de relever collectivement le défi de la reconquête ?

La mise en place d'un programme Re-Sources est volontaire, sous l'impulsion des acteurs locaux qui partagent le même objectif d'amélioration de la qualité de l'eau, et se base sur le dialogue, la concertation et l'accompagnement.

Il ne faut jamais perdre le dialogue avec les agriculteurs et la profession agricole, et toujours rappeler, en toute transparence, la problématique, les objectifs, et les résultats obtenus. C'est aussi encourageant pour les agriculteurs de savoir que sur une aire d'alimentation de captage, il y a des molécules que l'on retrouve de moins en moins et des taux de nitrates qui baissent.

Cela peut être compliqué pour les agriculteurs de concilier rentabilité économique et changement des pratiques. Mais j'ai le sentiment que le monde agricole est à l'écoute et prend conscience que l'on ne peut plus produire comme on a produit autrefois.



Jean-Paul BARON, chef de Service Environnement et Aménagement Foncier du Département des Deux-Sèvres

Quelles sont les raisons de l'engagement du Département dans cet objectif de reconquête de la qualité des eaux ?

Plus de la moitié des communes et environ 1/3 des agriculteurs du département sont concernés par des aires d'alimentation de captage. C'est dire l'importance du sujet à l'échelle du département. La protection de la qualité de l'eau est donc une ambition affirmée par les élus depuis avril 2021 dans le cadre du Schéma Départemental de l'Eau Potable.

Pour agir, le Département dispose de deux compétences exclusives : l'Aménagement Foncier et la possibilité de créer des zones de préemption au titre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles.



Quelles sont les actions menées afin de maîtriser le foncier concerné par les aires d'alimentation de captage ?

Les outils de maîtrise foncière ne sont qu'une partie de la solution. Il y a bien d'autres outils, des mesures réglementaires, des leviers financiers, des changements de pratique, de la formation, etc.

Je rappelle que l'objectif technique, c'est de redonner une capacité de filtration au sol et donc de placer des milieux favorables dans les secteurs sensibles. Et pour cela, le point important, c'est la réorganisation foncière. Le Département des Deux-Sèvres a innové en mobilisant sa compétence Aménagement Foncier pour la protection de la ressource en eau.

Quelle est la complémentarité de l'action conduite par la Safer avec les services du Département ?

Nos services échangent quasiment toutes les semaines, pour articuler au mieux nos outils, de préemption en particulier, et ensuite toutes les étapes depuis l'acquisition éventuelle jusqu'à la mise en location. La Safer et le Département sont en train de formaliser ce partenariat sous la forme d'une convention.



Guillaume RIOU, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la Transition écologique et énergétique et de Néo Terra

Quel est l'engagement de la Région sur le programme Re-Sources ?

La Région Nouvelle-Aquitaine coordonne le programme Re-Sources, en lien étroit avec les intercommunalités. L'engagement de la Région remonte au milieu des années 2000 en Poitou-Charentes, et avec la Nouvelle-Aquitaine, s'est étendu à l'ensemble des 12 départements, même s'il est vrai que les deux tiers des composantes de l'action Re-Sources restent sur le territoire picto-charentais.

Nous retrouvons aussi cette question de l'eau potable dans le SRADDET. Car aujourd'hui penser aménagement du territoire sans penser de manière concomitante la question de l'accès et de la durabilité de l'eau potable serait hérésie. Et puis in fine, tout cela s'inscrit dans les objectifs transversaux et politiques de notre feuille de route Néo Terra.

Au-delà de la reconquête de la qualité de l'eau, l'accès à l'eau, notamment pour l'agriculture, n'est-il pas déjà un enjeu en soi ?

Le sujet de l'eau est essentiel pour l'agriculture, avec un challenge : comment ne pas tomber à 30 000 agriculteurs alors que nous en avons aujourd'hui 65 000 ? Et garantir l'usage de l'eau pour un certain nombre d'agriculteurs, d'un accès à l'eau régulé bien sûr par l'action publique, est une chose extrêmement importante pour la viabilité de leur exploitation, mais aussi pour les équilibres territoriaux. Car c'est aussi garantir que leurs enfants vont rester à l'école ou que la dernière boulangerie du village va rester ouverte... On part donc d'une question très précise et finalement, on s'aperçoit que cela rencontre des questions d'aménagement du territoire, donc des questions de politique générale.



EDOUARD BORDELAIS, RESPONSABLE DU SERVICE RÉGIONAL ENVIRONNEMENT ET COLLECTIVITÉS DE LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

« La Safer, au delà de maîtriser du foncier, peut aussi jouer un rôle de médiation et mettre autour de la table l'ensemble des acteurs du territoire qui sont concernés par ces enjeux de protection de la ressource en eau : les gestionnaires de captage, les usagers du territoire - principalement les agriculteurs -, les organisations professionnelles agricoles, etc. »



› Préparer la transmission de son exploitation agricole : « Le maître-mot est l'anticipation »

Transmettre son exploitation agricole pour partir à la retraite est un projet de vie qui nécessite une préparation bien en amont de la cession. La compréhension de la situation, l'identification des aspirations du cédant, l'évaluation des impacts potentiels de la transmission... autant d'enjeux que le notaire appréhende par un travail d'écoute, d'analyse et de conseil.



AURÉLIE BOUNY,
NOTAIRE EN GIRONDE

La préparation de la transmission repose-t-elle sur un travail d'écoute important de la part du notaire et de tous ceux qui interviennent ?

Aurélie Bouny : Oui, absolument. Le travail d'écoute est primordial. Il fait même l'objet d'un premier rendez-vous. Il est nécessaire de savoir ce que souhaite le cédant, à quelle date ou sur quelle période il souhaite arrêter son activité et pour quelle raison.

Si le premier rendez-vous permet d'entrevoir un certain nombre de voies qui vont probablement être envisagées par la suite, rien n'est décidé à ce stade. On reste dans cette collecte d'informations et surtout, ce qui est important, c'est de comprendre le contexte de la cession.

Cette phase de préparation de la transmission de l'exploitation agricole, pour vous, est-ce nécessairement un travail d'équipe qui va se faire avec le cédant et autour du cédant ?

A.B. : Inévitablement. En amont du premier rendez-vous avec son notaire, théoriquement, le cédant s'est informé auprès de la MSA, de son expert-comptable... Nous sommes experts, mais chacun dans notre domaine, donc le travail d'équipe est essentiel tout au long du dossier.

Le notaire a en charge le volet juridique, c'est-à-dire civil et fiscal. Mais il y a bien d'autres aspects à prendre en compte dans une transmission, des aspects techniques en particulier. Et pour cela l'intervention de structures telles que la Chambre d'agriculture et la Safer est indispensable.

Vous avez aussi bon nombre d'exploitations où la famille est intéressée dans sa globalité, où les acteurs familiaux sont parties prenantes à l'exploitation. Il faut impérativement réunir tout le monde, même ceux qui ne participent pas effectivement à l'exploitation. Les règles successorales font que tout enfant doit participer dans la succession des parents.



Quelles étapes suivez-vous lorsque vous accompagnez un projet de transmission ?

A.B. : La première étape est celle de l'écoute. Le but recherché est de comprendre ce qui s'est passé jusqu'à présent. D'un point de vue fiscal, nous avons besoin de savoir s'il y a des dispositions qui ont déjà été prises, et nous devons réunir tous les documents et les informations qui sont nécessaires à la transmission.

Ensuite, la 2^{ème} étape, c'est l'analyse juridique. Plusieurs schémas de transmission sont proposés, avec leur chiffrage, au cédant et à toutes les parties prenantes. Au fur à mesure des rendez-vous, les choses vont se préciser. Et in fine, une voie va être privilégiée.

Enfin, la 3^{ème} étape, c'est l'étape du choix définitif sur un schéma de transmission. Une fois que l'on a appréhendé tous les aspects civils et fiscaux, on fixe une date pour respecter le calendrier.

Chaque situation en matière de transmission d'exploitation est unique. Jusqu'à présent les cessions hors cadre familial représentaient 20 à 25 % des cessions. Dans un avenir à moyen terme, elles vont représenter 40 %. Nous devons faire du sur-mesure sur chaque dossier d'autant plus qu'aujourd'hui le champ des possibles est ouvert. Nous avons aujourd'hui moins de cas de donations et plus de cessions qu'hier, cessions de parts ou cessions à titre onéreux.

Sur quels aspects de la transmission faut-il être vigilant ?

A.B. : Sur la fiscalité tout d'abord, il faut penser à régulariser la TVA, ou encore à la plus-value quand on est en vente d'actifs ou de parts de société.

Le notaire va dès le début du dossier évaluer la situation fiscale du cédant, mais aussi évaluer la situation dans sa globalité. Pour cela, le notaire a besoin de chiffres, il doit connaître la valeur des parts ou la valeur du foncier, et sur ce point peut faire appel aux services de la Safer. Tous ces chiffres nous permettent d'envisager la solution la moins coûteuse, tout en respectant les échéances du cédant.

Il y a souvent des opérations à réaliser préalablement à la transmission. Si c'est un descendant qui reprend, avant d'envisager une donation, on va pouvoir peut-être faire des cessions de parts, des échanges, intervenir sur le régime matrimonial du cédant... Les opérations préalables sont quasiment systématiques, elles permettent de réaliser la transmission dans les meilleures conditions.



AUDREY NARBONNE, CONSEILLÈRE FONCIER DE LA SAFER EN LOT-ET-GARONNE

« L'évaluation du bien à transmettre c'est notre cœur de métier. Le conseiller foncier de la Safer a une bonne connaissance de son secteur et des références de ventes actualisées et réalisées localement. Dans son évaluation, il prend en compte la nature et la situation de chaque propriété rurale, mais aussi ses atouts et

contraintes au regard du marché local observé, et garantit ainsi une vente au prix du marché.

L'intervention de la Safer permet de sécuriser la transaction grâce à sa responsabilité de vendeur professionnel. Le conseiller foncier va s'attacher à vérifier, ou à faire vérifier par des partenaires et experts, tout un ensemble de points, comme la conformité du matériel, des plantations, du sanitaire, des droits PAC...

Ce que l'on peut conseiller au cédant, c'est d'anticiper, de prendre contact le plus tôt possible avec son conseiller foncier afin d'avoir le maximum d'informations qui l'aideront à prendre ses décisions sereinement. »

En synthèse, si vous aviez un conseil à donner, quel serait-il ?

A.B. : Le maître mot, c'est l'anticipation, et cela pour de nombreuses raisons. Pour des raisons fiscales tout d'abord. Si on transmet tous les actifs en même temps, la valeur peut être conséquente, or les abattements se renouvellent tous les 15 ans. Mais aussi pour avoir le temps de réaliser les opérations préalables à la transmission, et cela dans un calendrier qui est parfois fixé au jour près. On doit donc avoir le temps d'étudier la situation, de la "nettoyer" si besoin, pour enfin établir les actes qui vont finaliser la transmission.

L'échange, aussi, est extrêmement important, et nécessite de se réunir plusieurs fois. Je conseille aux futurs cédants d'aller voir leur notaire, leur expert-comptable, le conseiller Safer du secteur...

Des paroles aux chiffres

› La régulation du marché sociétaire : le 1^{er} bilan

Pour assurer la régulation foncière au travers des opérations sociétaires, la loi Sempastous, promulguée le 23 décembre 2021, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour la transparence du marché, et depuis le 2 avril 2023 pour la régulation. Cette loi instaure un nouveau mécanisme de contrôle des opérations touchant les sociétés détenant en propriété et en jouissance des terres à usage ou à vocation agricole ainsi que les holdings ayant des participations dans ce type de sociétés.

Les opérations sociétaires doivent être déclarées sur un portail de télédéclaration national. Parmi celles-ci, certaines doivent solliciter une autorisation administrative pour pouvoir se réaliser.

Déclaration des opérations sociétaires sur
www.saferna.fr/operations-societaires-nouvelle-aquitaine

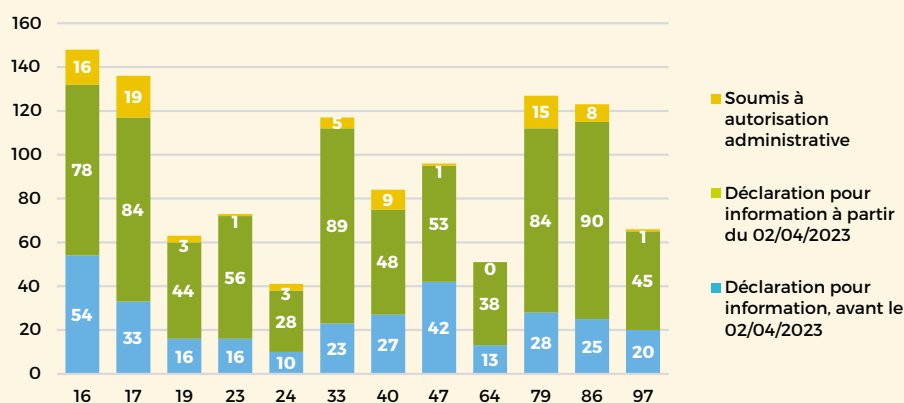
Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce sont 1 125 déclarations qui ont été reçues en Nouvelle-Aquitaine. Les quatre départements picto-charentais, la Gironde et le Lot-et-Garonne sont les départements pour lesquels le nombre de déclarations est le plus important.

Les opérations familiales sont majoritaires avec 64% des déclarations auxquelles s'ajoutent 11 % pour des restructurations patrimoniales (par exemple, cession de parts par Monsieur X au profit de sa holding). 14 % concernent l'entrée d'un nouvel associé sans lien familial avec le cédant ou les autres associés de la société.

Il s'agit majoritairement de cessions ou d'apports de parts/actions de ces sociétés (65 % dont 4 % en cession totale), 10 % par augmentation et/ou réduction du capital et 17 % pour des donations. 79 % des opérations concernent des sociétés d'exploitation agricole (EARL, SCEA, GAEC), 10 % des sociétés patrimoniales (GFA, GFR, GFV), 5 % des SA.

En Nouvelle-Aquitaine, sur les 1 125 déclarations, 81 ont été soumises au contrôle administratif. À ce jour, parmi les demandes dont l'instruction est terminée, une opération sociétaire, soumise au contrôle administratif et ayant reçu un avis défavorable, a fait l'objet d'une mesure compensatoire ayant permis d'accompagner une installation et la consolidation/restructuration de 3 exploitations agricoles.

Nombre de déclarations reçues en Nouvelle-Aquitaine, par département (au 30/11/23)



Contacts

Charente

51 impasse Louis Daguerre, CS 42323
16023 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 61 15 11

Charente-Maritime

10 rue des Vacherons, CS 20080
17103 Saintes Cedex 3
Tél. : 05 46 93 16 90

Corrèze

Immeuble Interconsulaire, « Le Puy Pinçon »
Tulle Est, BP30, 19001 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 21 55 21

Creuse

28, avenue d'Auvergne, Immeuble MSA
23000 Guéret
Tél. : 05 55 52 41 15

Dordogne

1165 route de Charbonnières
24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. : 05 53 02 56 40

Gironde

16 avenue de Chavailles, CS 10235
33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 29 99

Landes

584 avenue du Corps Franc Pommies
40280 St Pierre du Mont
Tél. : 05 58 46 59 59

Lot-et-Garonne

271 Rue de Péchabout
47008 Agen Cédex
Tél. : 05 53 95 19 19

Pyrénées-Atlantiques

• BÉARN
18 avenue Louis Sallenave, CS 90605
64006 Pau Cedex
Tél. : 05 59 90 34 20

• PAYS BASQUE
5 Impasse Laborantxa
64120 Saint-Palais
Tel : 05 59 65 88 10

Deux-Sèvres

347 avenue de Limoges, CS 68640
79026 Niort Cedex
Tél. : 05 49 77 32 79

Vienne

30 rue Gay Lussac
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 12 03

Haute-Vienne

89 rue Buck Clayton, CS 81155
87053 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 48 09 23

contact@saferna.fr
www.saferna.fr
www.proprietes-rurales.com